

**Conseil municipal de la commune de Janailat**  
**Procès-verbal de la séance du 07 juillet 2025**

**Etaient présents** : Mr DUBREUIL Raymond, Mr BETOUX Frédéric, Mr BEAUVAIS Christian, Mr MARIE Patrick, Mr RADIGON Philippe, Mr MORANDEAU Rodolphe, Mme DUBARD Bérengère, Mme DELPRATO Emilie, Mme MARITAUD Laure,

**Était absente** : Mme MOREAU Corinne

**Secrétaire de séance** : Mme DUBAR Bérengère

**Date de convocation** : 01 juillet 2025

**Ordre du jour :**

- 1- Délibération modification du budget
- 2- Délibération vente de terrain communal
- 3- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00

Monsieur le Maire procède ensuite à l'appel et constate que le quorum est atteint avec 9 conseillers présents et 9 votants, l'assemblée peut valablement délibérer.

**1- Délibération modification du budget**

Monsieur le maire explique qu'une somme a été reportée par erreur 2 fois sur le budget, une fois en investissement dépenses et une autre en investissement recettes.

Celle des dépenses est à enlever, ce qui engendre un budget en suréquilibre, de ce fait le conseil municipal à réparti cette même somme sur différentes lignes qui serviront à des travaux.

Vote - pour : 9

**2-Délibération vente de terrain communal**

Monsieur le maire donne lecture d'un écrit d'un habitant du Village de Lafaye qui désire acquérir un chemin rural traversant sa propriété.

Ce chemin n'est plus utilisé depuis plusieurs décennies et qu'il existe un passage goudronné à proximité permettant de circuler normalement.

L'intéressé est propriétaire de toutes les parcelles jouxtant ce passage.

Cette transaction est soumise à une enquête publique avec désignation d'un commissaire enquêteur public et la délimitation exacte nécessite l'intervention d'un géomètre pour le bornage.

La valeur de ce bien sera définie par le service du domaine et la publicité de cette vente paraîtra dans la presse locale, 15 jours avant le début de l'enquête publique et par tous autres moyens.

Les actes décrits ci-dessus sont à la charge financière de l'acquéreur.

Vote - pour : 9

**5- Questions diverses**

🚧 Vie de la commune

-La commune passera au Compte Financier Unique en 2026.

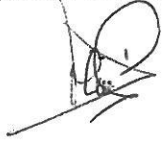
Ceci consiste à scinder le compte de gestion et le compte administratif pour ne faire qu'un.

-Les routes retenues pour les travaux d'Evolis ont été faites début juillet.

Le point à temps automatique sera fait fin juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne n'ayant plus de question ou d'observation, la séance est levée à 21h30.

**Le Maire,  
Raymond DUBREUIL**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'RD', with a large circular flourish at the end.

**La secrétaire de séance,  
Bérengère DUBAR**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'BD', with a long, sweeping horizontal flourish at the end.